

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 février 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absentes et excusées : Séverine COUZON, Fabienne TISSEUR.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13/12/2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	PALAIS Frédéric (maison) – BENJAMIN R./VIAL F. et MOINE L.(terrain) – Consorts MICHALON (terrain)
Déclarations préalables accordées ou tacites	néant
Déclarations préalables en cours	MERAUT Gilberte : panneaux photovoltaïques
Permis accordés ou tacites	M. et MME GRIVOT Laurent : maison individuelle M. et MME RODIN Didier : maison individuelle
Permis en cours	SIEMBIDA Bruno : garage

TRANSFERT CRECHE LA SOURIS VERTE :

a) Approbation PV de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers

Dans le cadre du transfert de la crèche, les biens mobiliers et immobiliers sont mis à disposition de la Communauté de Communes de Forez Est. Le Conseil approuve le procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et la CCFE, précisant pour chacun des biens mis à disposition, la consistance, la situation juridique et l'état général.

b) Convention de prestations de services d'entretien

Il est convenu, par convention avec la CCFE, que les services techniques de Mairie continueront de réaliser les petits travaux d'entretien et de maintenance à la crèche, tels que tonte, déneigement, petites réparations..., ceci, dans un souci de rationalisation des tâches, afin de garantir une qualité de service et un niveau de réactivité optimum. La Commune sera dédommée par la CCFE, suivant un coût horaire établi à 21€ TTC (comprenant la rémunération du personnel technique, la mise à disposition des outils et matériels, les carburants, amortissements...).

TRAVAUX DE POSE DE PRISES D'ILLUMINATIONS PAR LE SIEL

Le Conseil prend acte, que dans le cadre des compétences transférées par la commune, le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de pose de prises d'illuminations ; le coût des travaux est estimé à 1.779 € ; la commune participera à la dépense à hauteur de 71%, soit 1.263 €.

EXECUTION D'OFFICE DE TRAVAUX D'ELAGAGE AUX FRAIS DU PROPRIETAIRE

Par mesure de sécurité, les services techniques de la commune ont dû intervenir en urgence afin de procéder à l'élagage de plantations en bordure de voie publique, en lieu et place d'un propriétaire négligent. Le coût de l'intervention a été établi à 150 € comprenant la rémunération du personnel, le matériel et le carburant. Le Conseil décide de faire supporter ce coût au propriétaire (émission d'un titre de recettes via le Trésor Public de Feurs).

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant le besoin de renforcer les effectifs des services techniques, compte tenu des mouvements prévus en 2019 : départs de 2 agents (retraite et fin de contrat aidé), le Conseil approuve la création, à compter du 01/04/2019, d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

DECISIONS SUR IMPUTATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES DEPENSES DE FAIBLE VALEUR

M. le Maire rappelle que les biens meubles d'un montant inférieur à 500€ TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la nomenclature des biens définie par l'arrêté du 26.10.2001. Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste peut être complétée chaque année, par l'assemblée délibérante. L'imputation en section d'investissement permet alors de bénéficier d'un remboursement de TVA. Le Conseil approuve la liste complémentaire 2019 proposée par M. le Maire.

LIGNE DE CREDIT COURT TERME LOTISSEMENT LES SAPINS

Le Conseil décide

- de souscrire auprès du crédit Agricole une nouvelle ligne de crédit court terme pour financer l'opération Aménagement du lotissement communal Les Sapins : Montant 210.000 € - durée 24 mois – taux fixe 0,87%
- de rembourser la ligne actuelle, d'un montant de 350.000 €, utilisée à ce jour à hauteur de 245.000 €.

ADHESION A LA CONVENTION 2019-2022 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42

Le Conseil Municipal décide, par convention, de confier au CDG 42, l'établissement des dossiers CNRACL de la collectivité (retraite des agents publics).

REGULARISATION DE CESSIONS AU LIEU-DIT LA PETITE BRUYERE – COMPLEMENT

Lors de séance du 13 décembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé un projet de régularisations foncières au lieudit La Petite Bruyère. Il convient d'apporter un complément à la délibération pour prévoir, le cas échéant, des subrogations entre vendeurs et acheteurs.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Résultats de clôture de l'exercice 2018 :

section de fonctionnement et section d'investissement, y compris restes à réaliser :

	Fonctionnement		Investissement		Cumul
Budget Principal	Excédent	186.744,09 €	Déficit	162.704,65 €	+ 24.039,44 €
Budget Assainissement	Excédent	15.118,89 €	Excédent	65.806,83 €	+ 80.925,72 €
Budget Restaurant	Excédent	9.017,61 €	Déficit	8.992,45 €	+ 25,16 €
Budget CCAS	Excédent	416,19 €	Excédent	18,29 €	+ 434,48 €

VOTE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2018

Le Maire se retire et laisse la présidence à MME Christèle COGNET pour le vote ; les comptes administratifs (budget principal, budget assainissement, budget restaurant, budget lotissement Les Sapins) sont adoptés à l'unanimité par le Conseil ; le Centre Communal d'Action Sociale votera prochainement son compte administratif.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil approuve, pour chacun des budgets, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Mme LAVOISIER, Receveur à Feurs.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Budget Principal : L'excédent de fonctionnement de 186.744,09 € est affecté ainsi :

- 162.704,65 € en couverture du déficit de la section d'investissement
- 24.039,44 € en report en section de fonctionnement

Budget Assainissement :

- report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement : 15.118,89 €

Budget Restaurant : L'excédent de fonctionnement de 9.017,61 € est affecté ainsi :

- 8.992,45 € en couverture du déficit de la section d'investissement
- 25,16 € en report en section de fonctionnement

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Voirie :

- la commune adhère au groupement de commandes proposé par la CCFE pour le marché travaux de voirie ; le programme des travaux 2019 concernera la rue du petit Faubourg et la route de Montjean pour une dépense estimée à 36.435,50 € HT. Une subvention a été sollicitée auprès du Département.
- Projet d'un achat groupé de sel de déneigement et radars pédagogiques mobiles (CCFE)

Assainissement : des travaux de gros entretiens sont nécessaires à la station d'épuration : - remplacement du dégrilleur et vidange du bassin d'aération. Montant des devis : 14.720 € HT.

Ecole : suivi de l'actualité au sujet des rythmes scolaires

CCAS : le repas annuel aura lieu le 28/09/2019.

Enfance/Jeunesse : la commune recevra la ludothèque itinérante intercommunale, salle Jeanne D'Arc, environ 1 fois par mois, ouverte à tous, jeux sur place (gratuit), prêts de jeux (6€/an/personne).

Conseil Municipal Enfants : l'action « collecte des bouchons » déjà en place depuis plusieurs années est expliquée à la nouvelle équipe. Plusieurs projets commencent à prendre forme : ludothèque, préparation budget...

Divers : Réunion citoyenne organisée par la Mairie dans le cadre du grand débat national : vendredi 15/02 à 20 Heures, salle de l'Amicale Laïque.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 10 avril 2019 à 20 Heures